



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 28 SEPTEMBRE 2022

Le mardi 20 septembre 2022, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Maire

Présents : Franck BOUZEREAU, Pascal CARME, Patrick CARON, Christine COURTY-DECROUX, Sonia FRAISSINOUS, Julien JOLIVET, Anthony PELLET, Jérôme ZUNDEL

Absents excusés : Jean-François BIT, Janine COSTA, Fabrice GRISLAIN, Blandine JOLIVET, Sandra OBERSON, Alain PERNOLLET

Secrétaire de séance : Mme Christine COURTY-DECROUX

Date de la convocation : 26/09/2022

Il est annoncé l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 septembre 2022

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIERES :

Fiscalité : Taux de la taxe d'aménagement

7.2 FISCALITE – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'ordonnance N°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement ;

VU la délibération du conseil municipal N°2011.11.15.02 en date du 15 novembre 2011 instaurant la part de la taxe d'aménagement

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du Territoire de Faucigny sans exonération, ni majoration

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

La Secrétaire de séance,
Christine COURTY-DECROUX

Le Maire,
Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ